Publié sur le site de la Commune le 12.11.2026
Auteur de l'acte : Véronique RAVET, Maire

DEPARTEMENT
DE L'AIN

ARRONDISSEMENT
DE NANTUA

Date de convocation :
02-11-2026

Date du Conseil :
09 – 11 - 2026

Objet :

REGULARISATION FONCIERE Secteur Vallès

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du neuf novembre deux mille vingt-six

*Le Conseil municipal, **légalement convoqué le 02 novembre 2026**, s'est réuni sous la Présidence de Madame Véronique RAVET, Maire*

MEMBRES	PRÉSENTS	POUVOIRS	Votes Exprimés
27	22	3	25

Presents: RAVET V. - PITTION V. – VINCENT B. – NIOGRET C. – PICHON H. – PAVIOT L. – PERDRIX T. – PARNALLAND E. - COLOMBET M. – CERQUEIRA C. – BUFFAUT C. – MOREIRA J. – FRATTER M - CLEMENT F.– BARBERIS P. – OUJAGHBI A. – GUILLAUBEZ C – BROYE C. — ERCAN S. - BOURDONNAY C. – HASSOUN K. – PALISSE A.

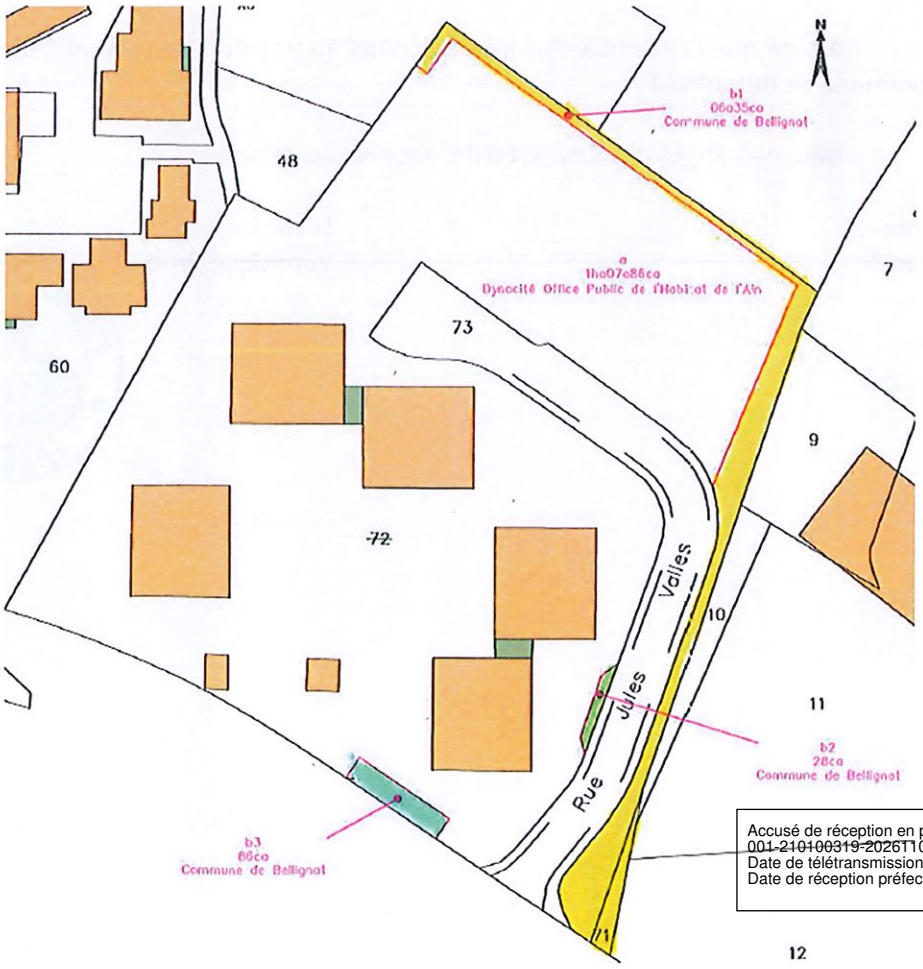
Procuration est donnée par KILIC D. à RAVET V.
Procuration est donnée par RHODET F. à FRATTER M.
Procuration est donnée par ZAKI G. à PALISSE A.

Absents :
Excusé : YILMAZ Y. – CORDONNIER T.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.
Monsieur Martine COLOMBET est nommé secrétaire de séance.

Rapporteur : B. VINCENT

M. Benoit VINCENT rappelle que dans le cadre du programme de renouvellement urbain, le bailleur DYNACITE a procédé a des travaux de réhabilitation des logements situés Rue Jules Vallès et la Commune a ensuite procédé aux travaux de réaménagement des espaces publics (phase 2). Ces travaux sont aujourd'hui terminés, il convient donc de procéder aux régularisations foncières nécessaires à la bonne gestion des espaces.
Le cabinet de géomètres-experts ALIA-GE, conformément à nos différents échanges, a réalisé un plan de division (en annexe).



Accusé de réception en préfecture
001-210100319-20261109-D_2026_11_09_07-DE
Date de télétransmission : 10/11/2026
Date de réception préfecture : 10/11/2026

DYNACITE céderait à la commune les emprises foncières suivantes :

- la parcelle cadastrée section AO n° 71, d'une superficie de 63 m² ;
- une partie de la parcelle cadastrée section AO n° 72, pour une superficie d'environ 749 m².
-

Soit une superficie totale d'environ 812 m².

Il s'agit de :

- la voie douce du Lange longeant la rue Jules Vallès, (*en jaune)*
- les espaces verts attenants ainsi que les aménagements situés en périphérie du parking enterré. (ancien cheminement contournant le parking souterrain) (*en jaune)*
- l'aire de conteneurs semi-enterrés destinée à la collecte des déchets ménagers *(en bleu)*
- les deux stationnements « arrêt minute » le long de la Rue Jules Vallès (*en vert)*

M. Benoit VINCENT propose que cette cession intervienne à l'euro symbolique dans le cadre de la régularisation foncière d'emprises actuellement affectées à des équipements et aménagements destinés à l'usage du public et ayant vocation à intégrer le domaine public communal.

M. Benoit VINCENT propose aussi que les frais de notaire soit pris en charge par la Mairie, et les frais de géomètre par DYNACITE.

Le plan de division établi par le cabinet ALIA-GE se trouve annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Approuve le transfert de propriété à l'Euro symbolique de DYNACITE au profit de la Commune de BELLIGNAT, des parcelles AO71 , AO113, AO 112, AO 111

Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les formalités nécessitées par ces transactions et notamment signer les actes afférents ;

Ajoute que l'ensemble des frais afférents au transfert de propriété seront supportés par la commune de BELLIGNAT.

Désigne l'étude PINSON- KHALIFE pour réaliser l'acte.

Secrétaire de séance,
Martine COLOMBET

Le Maire,
Véronique RAVET

MAIRIE DE BELLIGNAT (AIN)

Accusé de réception en préfecture
001-210100319-20261109-D_2026_11_09_07-DE
Date de télétransmission : 10/11/2026
Date de réception préfecture : 10/11/2026